

Tarification 2023

■ Collège 1 : Membres Entreprises PME

Effectifs France de l'entreprise*	Cotisation annuelle
≤ 2	☐ 200 € HT
3 à 5	☐ 400 € HT
6 à 9	☐ 600 € HT
10 à 19	☐ 1 300 € HT
20 à 49	☐ 2 600 € HT
50 à 249	☐ 5 250 € HT

■ Collège 2 : Membres Entreprises non-PME

Effectifs France de l'entreprise*	Cotisation annuelle
250 à 999	☐ 10 500 € HT
1000 et plus	☐ 15 750 € HT

■ Collège 3 : Membres Organismes de recherche, Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche

Type de structure	Cotisation annuelle
Organismes de recherche	☐ 5 250 € HT
Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche	☐ 5 250 € HT

■ Collège 4 : Membres Collectivités territoriales et organismes de développement économique et d'innovation

Type de structure	Cotisation annuelle
Communautés de communes	☐ 2 600 € HT
Communautés d'agglomérations	☐ 5 250 € HT
Métropoles	☐ 10 500 € HT
Départements et Régions	☐ 15 750 € HT
Autres organismes	☐ 1 575 € HT

■ Collège 5 : Membres Associés

Effectifs France de l'entreprise*	Cotisation annuelle
≤ 5	☐ 200 € HT
6 à 9	☐ 400 € HT
10 à 19	☐ 600 € HT
20 à 49	☐ 1300 € HT
50 à 249	☐ 2600 € HT
250 et plus	☐ 5250 € HT